



## Partage des frais d'entretien en garde alternée

Par **Albrech james**, le **30/08/2017** à **01:02**

Bonjour,

Je suis papa de 2 enfants de 6ans et 3ans, avec leur maman nous avons mis en place une GA en place d'une semaine chacun avec un partage des frais par moitié.

J'essaie d'être le plus arrangeant possible avec la maman, allant Jusqu'à garder nos enfants pendant ses horaires de travail pendant sa semaine de garde.

J'avance tous les frais en ce qui concerne mes enfants mutuelle, cantines, assurance scolaire, activité extra scolaire. Tous les mois je lui donne un récapitulatif des frais avec le montant de sa part a me rembourser.

Hors depuis le début de la GA, elle ne m'as régler qu'une seule fois et encore seulement en partie. La somme qu'elle doit s'élève à plus de 600€ et la elle me dis clairement qu'elle ne me réglera pas car je suis le parents titulaire au niveau de la caf et que j'ai toute les aides. Hors les allocations sont partage et je n'ai que l'apl.

Que puis je faire, sachant que la gendarmerie a refuser de me prendre une plainte le mois dernier car pour eux ce n'est pas une pension alimentaire alors qu'au téléphone j'ai eu le bureau du JAF de mon secteur où la personne m'as conseillé d'aller déposer plainte pour non paiement.

Merci pour vos réponse.

Par **Albrech james**, le **04/09/2017** à **17:18**

Une réponse de quelqu'un svp

Par **Visiteur**, le **05/09/2017** à **08:37**

Bonjour,  
y a t'il une PA de versée ? Si oui, par qui ?

Par **Albrech james**, le **05/09/2017** à **19:20**

Il n'y a pas de pension alimentaire mais un partage des frais par moitié prévu par le jugement d'homologation du protocole d'accord. Et j'avance tous ce qui est mutuelle, assurance, cantines etc... lui fait un papier avec les détails et donc sa part mais ne paie pas.